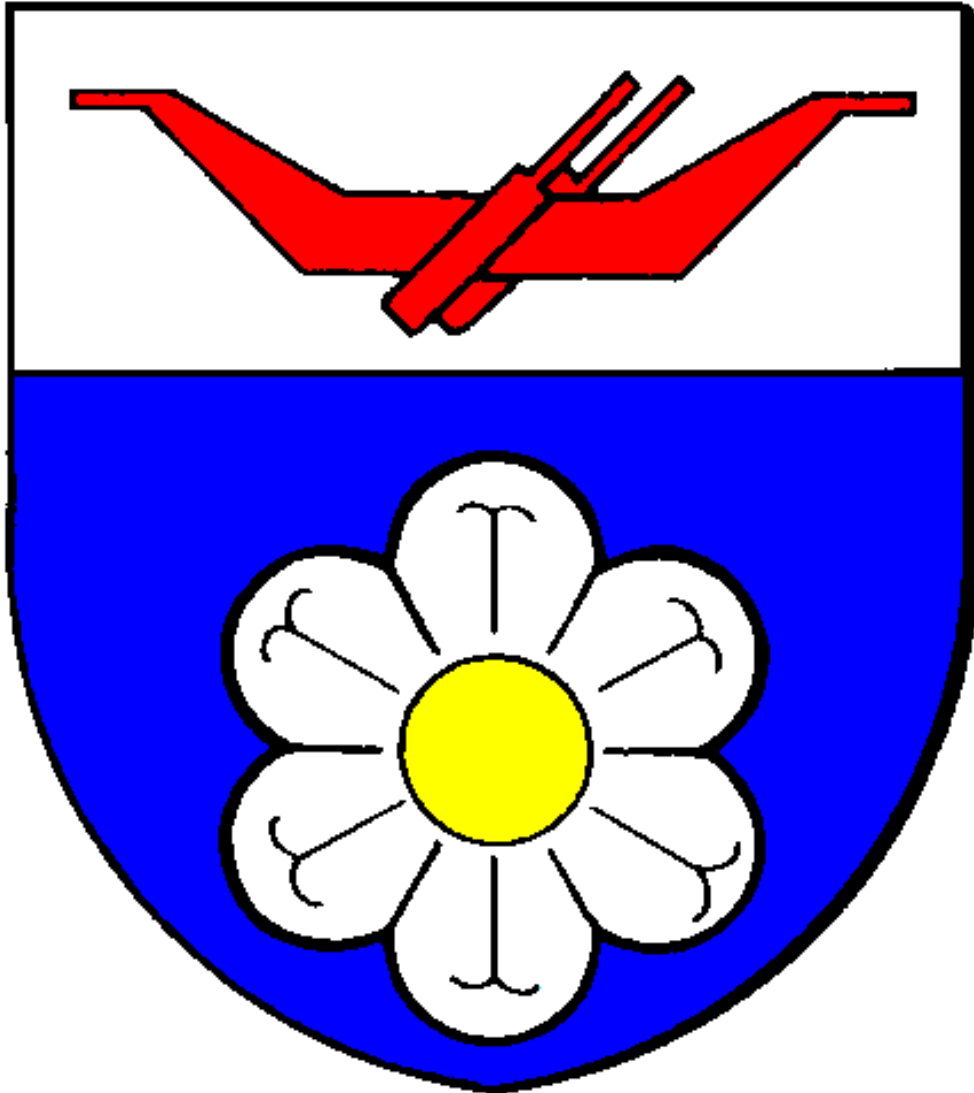


# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



**DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020 A 19H00  
A LA SALLE DES FETES, DES ARTS,  
DE LA CULTURE ET DES SPORTS  
DU COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF  
« L'ESCALE »**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 octobre 2020 à 19h00 en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire salue les membres présents, les invités des élus, ainsi que les agents communaux. 13 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

#### **Présents:**

Monsieur LITZLER Thierry, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur SCHIBENY Rodolphe, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur RAMSTEIN Denis, Madame GILLIG Angélique, Monsieur WERY Richard (est arrivé à 19h15) Madame POLLINA Sandrine, Madame GENTNER Huguette (est arrivée à 19h10), Monsieur BOUDELAL Farid, Madame WITTINGER Sylvie, Monsieur HUBER Jérôme, Monsieur LACROIX Emmanuel, Monsieur REIBEL Stéphane, Madame GALKINE Sophie.

#### **Absents excusés et non représentés :**

#### **Absents non excusés :**

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Georges MUHLEBACH à Monsieur Thierry LITZLER.  
Madame Stéphanie BAHRIA à Madame Nadine WOGENSTAHL.  
Monsieur Florian URFFER à Monsieur Rodolphe SCHIBENY.  
Madame Valérie VONARX à Monsieur Emmanuel LACROIX

#### **Secrétaire de séance :**

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services  
M. Rodolphe SCHIBENY – 2<sup>ème</sup> adjoint

## **ORDRE DU JOUR**

- POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020
- POINT 2- FINANCES
- POINT 3- TRAVAUX -DEMANDES DE SUBVENTION
- POINT 4- MEDIATHEQUE
- POINT 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- POINT 6 - TRANSFERT DE COMPETENCES A SAINT LOUIS AGGLOMERATION DES MAISONS DE SERVICE PUBLIC
- POINT 7- RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT LOUIS AGGLOMERATION
- POINT 8- CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- POINT 9- INFORMATIONS OFFICIELLES
- POINT 10- RAPPORT DES COMMISSIONS
- POINT 11 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES
- POINT 12- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS
- POINT 13- CALENDRIER
- POINT 14- DIVERS

#### **SEANCE A HUIS CLOS**

- POINT 1- FINANCES

Monsieur REIBEL s'interroge sur les raisons qui ont poussé Monsieur le Maire à inscrire des points en huis-clos qui ont par le passé été vus en séance publique, selon lui. .

Monsieur le Maire lui répond que les raisons lui apparaîtront clairement une fois les sujets exposés en séance à huis clos.

Monsieur le Maire rappelle que le fait d'inscrire des points dans une séance à huis-clos ne suscite pas de débat.

La séance à huis clos est adoptée à 13 voix POUR- 4 voix CONTRE.

## **POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020**

Le Compte-rendu de la séance ordinaire du lundi 20 juillet 2020 est adopté à l'unanimité après avoir précisé, suite à l'intervention de Madame Sophie GALKINE, que le Compte-rendu du 06/07/2020 a été adopté à 17 voix/19 et non 19/19.

## **POINT 2 - FINANCES**

### 2.01 Modification du tarif de location d'une salle à l'Université Populaire

*(Monsieur Richard WERY et Madame Huguette GENTNER arrivent au point 2.01).*

Monsieur le Maire rappelle que l'Université Populaire loue une salle au Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » au tarif forfaitaire de 110 € par an (début septembre « n » à fin juin « n+1 »), soit pour 10 mois.

Cependant et en raison de la crise sanitaire lié au Covid-19, l'Université Populaire n'a pas utilisé la salle pendant plusieurs mois.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à cette pandémie et de la nature du locataire, Monsieur le Maire propose d'opter pour un tarif au prorata de l'utilisation effective de la salle par l'Université Populaire.

Par conséquent et puisque la salle a été occupée jusqu'en mars 2020 (16 séances au lieu de 28), il est proposé d'appliquer un tarif au prorata d'occupation effective de la salle comme suit :

110 € pour 28 séances, soit 3.93 € la séance.

3.93 \* 16 séances effectives : 62.88 €.

Monsieur LACROIX demande si d'autres associations bénéficient d'une telle tarification. Monsieur le Maire lui répond que seule l'Université Populaire bénéficie d'une tarification forfaitaire à l'année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (19 voix POUR)

**APPROUVE** cette nouvelle tarification pour l'Université Populaire pour la saison 2019/2020.

## 2.02 Fixation du tarif de location d'une salle à l'université populaire – saison 2020-2021

Pour la nouvelle saison 2020-2021 et puisque l'Université Populaire loue une salle au Complexe Culturel et Sportif « l'Escale » pour de multiples activités tout au long de l'année, Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif comme suit :

- Un forfait à l'année : 110 €
- Ou
- Un forfait semestriel : 55 €

Et ce sous réserve des conditions sanitaires

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (19 voix POUR)

**APPROUVE** ces tarifs pour la saison 2020/2021.

## 2.03 Fixation des tarifs de concessions du columbarium et du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2019, les élus ont maintenu des tarifs de concession du columbarium et du cimetière pour l'année 2020 identiques à 2019. Il propose au Conseil Municipal de maintenir également ces tarifs pour l'année 2021 comme suit :

	Tarifs	
	Une unité pour 15 ans	Une unité pour 30 ans
COLUMBARIUM	<b>800 €/l'unité</b>	<b>1 600 €/l'unité</b>
TOMBE SIMPLE	<b>70 €</b>	<b>140 €</b>
TOMBE DOUBLE	<b>140 €</b>	<b>280 €</b>
ESPACE CINERAIRE	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR),

**APPROUVE** les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus pour 2021.

## 2.04 Fixation des tarifs des photocopies

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2019, les élus ont maintenu des tarifs des photocopies pour l'année 2020 identiques à 2019. Il propose au Conseil Municipal de maintenir également ces mêmes tarifs pour l'année 2021, à savoir :

### **Documents administratifs**

	tarifs
A4 N et B	<b>0,30 €/l'unité</b>
A3 N ET B	<b>0,50€/l'unité</b>

A4 COULEUR	<b>0,50€/l'unité</b>
A3 COULEUR	<b>1.00 €/l'unité</b>

<b>Documents hors état civil et dossiers sociaux</b>				
	Tarifs			
	Copies ponctuelles	jusqu'à 50 unités	51 à 100 unités	plus de 100
A4 N ET B	gratuit	0,10 €	0,08 €	0,05 €
A4 N ET B associations	gratuit	0,06 €	0,05 €	0,03 €
A4 N ET B étudiants	gratuit	0,03 €	0,02 €	0,01 €
A4 couleur	gratuit	0,20 €	0,16 €	0,10 €
A4 couleur associations	gratuit	0,12 €	0,10 €	0,06 €
A4 couleur étudiants	gratuit	0,06 €	0,04 €	0,02 €
A3 N ET B	gratuit	0,20 €	0,16 €	0,10 €
A3 N ET B associations	gratuit	0,12 €	0,10 €	0,06 €
A3 N ET B étudiants	gratuit	0,04 €	0,04 €	0,02 €
A3 couleur	gratuit	1,20 €	0,32 €	0,20 €
A3 couleur associations	gratuit	0,80 €	0,20 €	0,12 €
A3 couleur étudiants	gratuit	0,60 €	0,08 €	0,04 €

Monsieur LACROIX demande ce qu'on entend par « document administratif ».

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un document d'un administré (une facture, un contrat etc...).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR),

**APPROUVE** les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus pour 2021.

#### 2.05 Fixation des Tarifs relatifs à la régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2019, les élus ont modifié les tarifs relatifs à la régie de recettes pour 2020 et il propose au Conseil Municipal de maintenir ces tarifs pour l'année 2021 comme suit (cf. tableau ci-dessous) :

	Tarifs
Droit de place au ml	<b>20 € le ml</b>
Forfait cirque	<b>100 € / jour</b>
Matrice cadastrale	<b>10 €</b>
Alambic	<b>30 €</b>
Baudriers	<b>12 €</b>
Forfait remise en état salle	<b>120 €</b>
Droit de place du taxi	<b>120 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR),

**APPROUVE** les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus pour 2021.

## 2.06 Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes, de la salle Istein et de la Maison des Associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2019, les élus ont modifié les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2020 et propose au Conseil Municipal de maintenir ces tarifs pour l'année 2021 comme suit :

Il propose les tarifs suivants :

### **Pour les associations extérieures à Rosenau et les entreprises**

<u>Type de manifestations</u>	<u>Salle complète maxi 400 personnes</u>	<u>Moyenne salle maxi 250 personnes</u>	<u>Petite salle maxi 150 personnes</u>
<b><u>Bal, spectacle, banquet</u></b> (ouvert au public)	1 400,00 €	900,00 €	700,00 €
<b><u>Assemblées Générales / Réunions</u></b>	450,00 €	350,00 €	300,00 €
<b><u>Fêtes de Noël - Fêtes</u></b>	900 € (entreprises du village) 1100 € (entreprises extérieures au village)	650 € (entreprises du village) 750 € (entreprises extérieures au village)	550 € (entreprises du village) 650 € (entreprises extérieures au village)
SALON/EXPOS 1 jour d'installation + 1 week-end expo : - Entrées payantes - Entrées gratuites	1 800 € 900 €	1 200 € 600 €	800 € 400 €

Caution : 500 € + 100 € de caution par clé.

Cuisine : 175 €/jour d'utilisation

Chauffage : 175 €/jour d'utilisation.

Location de la salle haute dite « Istein » : 100 € / utilisation.

Location de la maison des associations : 100 € / utilisation

Location de la maison des associations ou de la salle haute pour un week-end : 180 €/utilisation.

Location de la salle haute à l'année pour une entité extérieure (Université Populaire) : 110 €

Location de la salle des sports pour une saison pour une association ou entreprise extérieure : 15 €/ l'heure.

### **Pour les habitants de Rosenau :**

<u>Type de manifestations</u>	<u>Salle complète maxi 400 personnes</u>	<u>Moyenne salle maxi 250 personnes</u>	<u>Petite salle maxi 150 personnes</u>
<b><u>Banquet, mariage, communion, baptême, anniversaires</u></b> (privé)	650 €	450 €	350 €

Caution : 500 € + 100 € de caution par clé.

Cuisine : 125 €/jour d'utilisation

Chauffage : 125 €/jour d'utilisation.

Location de la salle haute dite « Istein » : 75 € / utilisation.

Location de la maison des associations : 75 € / utilisation.

Location de la maison des associations ou de la salle haute pour un week-end : 120 €/utilisation

**Pour les associations de Rosenau**

<u>Type de manifestations</u>	<u>Salle complète maxi 400 personnes</u>	<u>Moyenne salle maxi 250 personnes</u>	<u>Petite salle maxi 150 personnes</u>
<b><u>Bal, spectacle, banquet</u></b> (ouvert au public)	700€	500€	400€
<b><u>Banquet</u></b> (privé)	550 €	400€	300€
<b><u>Théâtre</u></b>	250€	200€	150€
<b><u>Soirées « Loto »</u></b>	400€	300€	250€
<b><u>Soirées « Belote / Jass »</u></b>	250€	200€	150€
<b><u>Assemblées Générales / Réunions</u></b>	150€	125€	100€
<b><u>Salons / Expos</u></b> 1 jour d'installation + 1 week-end expo : - entrées payantes	900€	600€	400€
- entrées gratuites	450€	300€	200€

Caution : 500 € + 100 € de caution par clé.

Cuisine : 125 €/jour d'utilisation

Chauffage : 125 €/jour d'utilisation.

1 manifestation gratuite par an

Location de la salle haute dite « Istein »: 75 € / utilisation.

Location de la maison des associations : 75 € / utilisation

Location de la maison des associations ou de la salle haute pour un week-end : 120 €/utilisation.

Monsieur LACROIX demande s'il ne serait pas judicieux ici de préciser le tarif de l'Université Populaire de 55 € le semestre.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un tarif uniquement pour la saison 2020/2021 en raison du covid-19 et que ce tarif ne devrait plus s'appliquer en 2021/2022 si la crise sanitaire disparaît.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR),

**APPROUVE** les tarifs présentés dans les tableaux ci-dessus pour 2021

## 2.07 Vente du miel du rucher pédagogique

Monsieur le Maire rappelle la création du rucher pédagogique à Rosenau en 2015 et sa gestion par un apiculteur amateur à titre bénévole.

Pour cette année 2020, il est projeté de vendre ce miel, par le biais de l'OMSCAL, lors du petit village de Noël de fin novembre (27-28 et 29 novembre 2020) et lors du Téléthon 2020 (04-05-06/12/20) si la situation sanitaire eu égard au covid-19 le permet (dates théoriques).

Le prix est de 2 €/le pot de 45 g dont 1 € sera reversé à des œuvres caritatives (l'association Saint-Vincent de Paul le 1<sup>er</sup> week-end et l'AFM Téléthon le 2<sup>nd</sup> week-end) et le 2<sup>ème</sup> euro servira à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du rucher.

Si en raison du covid-19, la vente prévue n'était pas possible aux dates indiquées, la vente serait reportée à une date ultérieure sous l'égide de l'OMSCAL.

La recette revenant à la commune sera reversée par l'OMSCAL via un chèque bancaire au nom du trésor public. Cette recette permettra de financer les futurs investissements liés à l'entretien dudit rucher pédagogique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR),

**APPROUVE** le tarif de 2 € le pot de 45g,

**APPROUVE** la vente du miel à ces conditions.

## 2.08 Fixation des tarifs des activités « ados »

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des activités « Ados » depuis les vacances d'été 2018 et propose de voter les tarifs comme suit pour la 3<sup>ème</sup> saison qui comporte :  
les vacances d'octobre 2020 – d'hiver 2020/2021 - de printemps/Pâques 2021 et d'été 2021 :

Activités sportives	Forfait 1 (UNE JOURNEE)	Forfait 2 (1 SEMAINE COMPLETE)	Forfait 3 (DEUX SEMAINES)	Forfait 4 (TROIS SEMAINES)
SPORT & CO	15 €	60 €	100 €	150 €

Ces tarifs comprennent le repas du midi.

Activités culturelles	Tarif saison complète	Tarif demi-saison	Tarif d'une séance de spectacle	Tarif d'une séance de cinéma	Tarif d'un cours de cuisine
SPECTACLES	40 €	20 €	8 €	4 €	4 €

Le transport et l'encadrement sont pris en charge par la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)



**APPROUVE** les tarifs des activités sportives pour les vacances d'octobre 2020 – d'hiver 2020/2021 - de printemps/Pâques 2021 et d'été 2021.

**APPROUVE** les tarifs des activités culturelles pour les vacances d'octobre 2020 – d'hiver 2020/2021 - de printemps/Pâques 2021 et d'été 2021.

### 2.09 Bons d'achat pour cadeau de naissance

Monsieur le Maire rappelle qu'il est coutume à Rosenau d'offrir un bon d'achat lors des baptêmes républicains. Il propose aux élus de le fixer à 25 €.

Il propose également aux membres du Conseil d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 15 € lors des naissances.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire relative à l'offre d'un bon d'achat d'une valeur de 25 € aux parents (administrés de la commune) lors d'un baptême républicain.

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire relative à l'offre d'un bon d'achat d'une valeur de 15 € aux parents (administrés de la commune) lors de la naissance de leur enfant.

Monsieur le Maire ajoute qu'un « pack naissance » comportant une pochette de protection du livret de famille ou du carnet de santé de l'enfant + un flyer d'information pour les jeunes parents (coordonnées RAM - micro-crèche, etc. ...) sera mis en place en plus de ce « bon d'achat de naissance ».

## **POINT 3- TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION**

### 3.01 Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Grandes Priorités : création d'une voie verte le long de la route du Sipes

Monsieur le Maire rappelle le projet développé par les enfants de l'école primaire au cours de l'année 2018/2019 et 2019/2020 dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants, lequel a consisté à étudier le développement des déplacements doux dans le village.

De leurs réflexions en lien avec la municipalité, est née l'idée de créer une piste cyclable (plus précisément une voie verte où pourront circuler cycles et piétons) le long de la route du SIPES qui permettrait de relier le sud du village à la plaine sportive.

Cette voie verte permettra aux habitants de la partie sud du village d'accéder à la plaine sportive en site propre sur une partie du chemin.

Les impacts attendus sont bien évidemment escomptés sur l'environnement et la sécurité routière.

Les travaux relatifs à la création de cette voie verte pourraient se dérouler en mars et en avril 2021, soit sur une durée de deux mois environ.

L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux a été estimée à 122 740.20 € HT par le bureau d'études COCYCLIQUE.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 à hauteur de 40% du montant de la dépense subventionnable, soit 49 096.08 €.

Monsieur le Maire précise que si l'aide financière devait être inférieure à 40% de la dépense subventionnable, la commune prendrait en charge cette différence sur ses fonds propres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ACCEPTE** de lancer ce projet et de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2020 relative à la création d'une voie verte le long de la route du Sipes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de ce projet et à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

### 3.02 Demande de subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Grandes Priorités : création d'une piste cyclable rue du Ruisseau

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue du Ruisseau lequel prévoit l'aménagement d'une piste cyclable qui reliera le centre village à la plaine sportive qui regroupe de nombreux équipements publics tels que le complexe culturel et sportif « l'Escale », des terrains de tennis (intérieurs/extérieurs), un terrain de football, un club house, une aire de jeux pour enfants, un terrain de pétanque...

Les impacts attendus sont bien évidemment escomptés sur l'environnement et la sécurité routière.

Les travaux relatifs à la création de cette voie piste cyclable en site propre pourraient se dérouler en juin – juillet-août 2021, soit sur une durée de trois mois environ.

L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux a été estimée à 106 995.50 € HT par le bureau d'études URBAMI CONSULT.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 à hauteur de 40% du montant de la dépense subventionnable, soit 42 798.20 €.

Monsieur le Maire précise que si l'aide financière devait être inférieure à 40% de la dépense subventionnable, la commune prendrait en charge cette différence sur ses fonds propres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ACCEPTE** le lancement de ce projet et la sollicitation d'une subvention au titre de la DSIL 2020 relative à la création d'une piste cyclable rue du Ruisseau.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de ce projet et à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

### 3.03 Demande de subvention au titre des fonds exceptionnels de Saint-Louis Agglomération : création d'une piste cyclable rue du Ruisseau

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue du Ruisseau lequel prévoit l'aménagement d'une piste cyclable qui relierait la rue du Moulin au milieu de la rue du Ruisseau. Le projet prévoit également de poursuivre ce cheminement doux (piétons et cycles) via une passerelle sur le ruisseau qui rejoindrait le chemin communal qui permet de déboucher sur la rue de Village-Neuf.

Cette piste cyclable permettrait de relier le centre village à la plaine sportive qui regroupe de nombreux équipements publics tels que le complexe culturel et sportif, des terrains de tennis (intérieurs/extérieurs), un terrain de football, un club house, une aire de jeux pour enfants, un terrain de pétanque...

Les impacts attendus sont bien évidemment escomptés sur l'environnement et la sécurité routière.

Le second objectif est de relier les deux pistes cyclables déjà existantes situées pour l'une le long du canal de Huningue (piste Nantes –Budapest) et pour l'autre le long du grand canal d'Alsace. Ce sont deux pistes à vocation intercommunale qui pourront être connectées via une piste Est-Ouest. Les travaux rue du ruisseau permettront de réaliser 50% de cette nouvelle piste entre les deux circuits précités ci-dessus.

La piste nouvellement créée viendra rejoindre la route du SIPES qui est de compétence intercommunale.

Les travaux relatifs à la création de cette piste cyclable pourraient se dérouler en juin – juillet-août 2021, soit sur une durée de trois mois environ.

L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux a été estimée à 106 995.50 € HT par le bureau d'études URBAMI CONSULT.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des fonds de concours exceptionnels de Saint-Louis Agglomération à hauteur de 25% du montant de la dépense subventionnable, soit 26 748.87 €.

Monsieur le Maire précise que si l'aide financière devait être inférieure à 25% de la dépense subventionnable, la commune prendrait en charge cette différence sur ses fonds propres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR).

**ACCEPTE** le lancement de ce projet et la sollicitation d'une subvention au titre des fonds de concours exceptionnels de Saint-Louis Agglomération relative à la création d'une piste cyclable rue du Ruisseau.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de ce projet et à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

## POINT 4- MEDIATHEQUE

### 4.01 Fixation des tarifs de la Médiathèque

Compte tenu de l'achèvement imminent des travaux de la mairie-médiathèque et de l'ouverture prochaine de la médiathèque, Monsieur le Maire présente le tableau des tarifs projetés comme suit :

#### **Tarifs abonnements (durée 1 an) :**

Adultes (Rosenau)	Adultes (Hors commune)	Etudiants + 18 ans (Rosenau)	Etudiants + 18 ans (hors commune)	Enfants jusqu'à 18 ans (toutes communes)
10 €	15 €	5 €	10€	Gratuit
6 livres + 3 DVD	6 livres + 3 DVD	6 livres + 3 DVD	6 livres + 3 DVD	4 livres + 1 DVD

Les tarifs de Rosenau s'appliqueront également aux habitants de Village-Neuf, Kembs et Bartenheim, nos communes voisines, à titre de test de l'ouverture au 31/12/2021.

Il est précisé que Village-Neuf et Bartenheim ne disposent pas de médiathèque ou du bibliobus.

Quant à Kembs, un partenariat sera mis en place avec Rosenau. Kembs proposant livres et CD et Rosenau proposant livres et DVD.

Monsieur le Maire précise que la commune est la seule gestionnaire de la médiathèque puisque deux salariées de la commune vont y travailler.

Coût des spectacles : possibilité de demander une participation de 4 €, selon la nature et le coût du spectacle.

#### **Documents perdus ou abîmés :**

Livres : les documents sont remplacés ou remboursés au prix public TTC

DVD : remboursés au prix coûtant

En cas de perte de la carte d'abonnement, l'abonné devra s'acquitter du prix d'achat de la carte.

#### **Retards :**

En cas de retard dans le retour des documents :

+ de 7 jours : première relance par courrier

+ de 14 jours : deuxième relance par courrier

+ de 21 jours : troisième relance et, sans réponse de l'abonné, celui-ci se verra interdit d'emprunter des documents jusqu'à leur restitution

+ de 30 jours : l'abonné recevra une facture d'un montant des documents non restitués dont il devra s'acquitter

#### **Accès internet :**

Gratuit dans la limite d'une heure, renouvelable s'il n'y a pas d'attente

## Tarifs des photocopies :

	Documents administratifs	Copies ponctuelles	Jusqu'à 50 unités	51 à 100 unités	Plus de 100 unités
A4 N et B	0,30 €/l'unité	gratuit	0,10 €	0,08 €	0,05 €
A3 N et B	0,50 €/l'unité	gratuit	0.20 €	0,16 €	0,10 €

Monsieur LACROIX demande si un tarif sénior (+ de 65 ans) est envisagé.

Monsieur le Maire lui répond que pour le moment ce tarif n'est pas envisagé.

Il précise cependant que les tarifs seront amenés à être revus chaque année et qu'il est tout à fait possible d'étudier la mise en place d'un tarif pour telle ou telle catégorie d'usager.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR).

**APPROUVE** les tarifs et propositions présentés ci-dessus

### 4.02 Adoption du Règlement Intérieur de la Médiathèque

Monsieur le Maire passe la parole à Mme GILLIG Angélique, Adjointe chargée des affaires culturelles et du patrimoine. Elle expose qu'en vue de l'ouverture prochaine de la médiathèque de Rosenau, un règlement intérieur est nécessaire au bon fonctionnement de la médiathèque.

Elle rappelle l'envoi du projet de Règlement Intérieur à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que l'envoi de la convocation à la présente séance.

Mme GILLIG fait lecture des principaux articles du Règlement Intérieur.

Elle précise que ce Règlement sera voué à évoluer dans le temps. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lorsque des modifications seront nécessaires.

Le Règlement Intérieur est joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur REIBEL trouve que ce Règlement est bien rédigé. Il demande si les agents ont reçu l'aide des membres de l'association. Madame GILLIG répond que la commune souhaite travailler dans un esprit d'ouverture, que des consultations ont été menées et que toutes les idées sont les bienvenues.

Monsieur LACROIX et Monsieur REIBEL demandent quelle est la différence entre un bénévole et un volontaire. Il leur est précisé que le bénévole est une personne qui s'engage verbalement uniquement alors que le volontaire s'engage par écrit.

Ils s'interrogent également sur les missions de la médiathèque. Madame GILLIG rappelle que les missions d'une bibliothèque ne sont pas les mêmes que celles d'une médiathèque.

Monsieur le Maire précise que les volontaires s'engageront par écrit et contractualiseront individuellement avec la médiathèque comme cela se fait à Sierentz. Les bénévoles de la bibliothèque « la fontaine » ont été sollicités à plusieurs reprises à ce sujet (oralement par le biais de leurs représentants et par écrit en juillet 2019 puis en septembre 2020). Après près d'un mois 8 personnes n'ont pas « donné suite », 4 ont des questionnements et 1 personne a répondu « positivement ». Les 4 personnes recevront une réponse à leurs questions. La personne intéressée sera reçue en entretien.

Mme GENTNER demande s'il y aura le bibliobus pour les ouvrages qui ne seraient pas disponible à la médiathèque ?

Monsieur le Maire lui dit que non. Il a été supprimé à Village-Neuf car il était à priori non rentable, d'où la proposition de tarifs identiques à Rosenau et à Village-Neuf, nos voisins directs.

Enfin, Monsieur le Maire précise que si des ouvrages ne sont pas « en stock », la médiathèque étant en réseau avec la Médiathèque Départementale du Haut-Rhin il sera possible de commander l'ouvrage souhaité par Internet ou via la médiathèque.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR).

**APPROUVE** le Règlement Intérieur ;

**DIT** que son application entrera en vigueur le jour de l'ouverture effective de la médiathèque.

## **POINT 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

### 5.01 Subventions aux associations, aux organismes extérieurs et à caractère social

Monsieur le Maire demande à Madame Cathie SIGRIST-LABAS, Adjointe chargée des Affaires Sociales, de la Santé et des Solidarités, de présenter les propositions de la Commission « Affaires Sociales – Santé-Solidarités » qui s'est réunie le 16 septembre 2020.

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Subvention</b>	<b>Abstention(s)</b>
APA LIB	400.00	
APA MAD	400.00	
Entraide femmes 68	400.00	Cathie SIGRIST-LABAS- Huguette GENTNER
Delta Revie	150.00	Rodolphe SCHIBENY
Banque Alimentaire	300.00	
A.I.D.E.S.	50.00	
Espoir	50.00	
Restos du Cœur	300.00	Emmanuel LACROIX
AFAPEI BARTENHEIM	200.00	
Chiens guides d'Aveugles	50.00	
UNIAT	300.00	Cathie SIGRIST-LABAS
Association Paralysés de France	100.00	Cathie SIGRIST-LABAS
Protection Civile	300.00	Rodolphe SCHIBENY
Conférence Saint-Vincent de Paul de Rosenau/Village-Neuf	900.00	
Centre Européen du Diabète	100.00	
Accord 68	200.00	
Association Française des Sclérosés en Plaques	50.00	Emmanuel LACROIX
Sepia	100.00	

Alsace Incitation Défibrillateurs	50.00	Rodolphe SCHIBENY
<b>TOTAL</b>	<b>4 400.00</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés moins les abstentions,

**APPROUVE** le détail des subventions aux associations tel que décrit ci-dessus.

#### 5.02 Subventions aux autres organismes

Monsieur le Maire présente les trois partenaires avec qui la commune travaille depuis de nombreuses années et propose de reconduire les sommes versées en 2019.

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Subvention</b>	<b>Abstention(s)</b>
Petite Camargue Alsacienne	1 500.00	Thierry LITZLER- Huguette GENTNER- Jérôme HUBER
Bibliothèque Départementale de Prêt	152.00	
Association Haut-rhinoise des amis des Landes	300.00	Thierry LITZLER- Angélique GILLIG – Cathie SIGRIST-LABAS- Nadine WOGENSTAHL
<b>TOTAL</b>	<b>1952.00</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés moins les abstentions,

**APPROUVE** le détail des subventions aux autres organismes tel que décrit ci-dessus.

#### 5.03 Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire demande à M. Rodolphe SCHIBENY, Adjoint en charge de la Vie Associative et de l'Animation de présenter les propositions de la Commission « Animation » qui s'est réunie le 25 septembre 2020.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Subvention</b>	<b>Abstention(s)</b>
Football Club de Rosenau	2 640.00 €	Farid BOUDELAL
Karaté Club de Rosenau	1 950.00 €	Cathie SIGRIST-LABAS- Angélique GILLIG- Sandrine POLLINA- Rodolphe SCHIBENY
Rosenau Basket Club de Rosenau	3 190.00 €	Georges MUHLEBACH
Tennis Club Rosenau	5 670.00 €	
Tennis de Table de Rosenau	4 250.00 €	Nadine WOGENSTAHL
Amicale des donateurs de sang de Rosenau	200.00 €	Cathie SIGRIST-LABAS
Club Bouliste de Rosenau	630.00 €	
Stéblé	490.00 €	

Conseil de Fabrique	1 200.00 €	Thierry LITZLER
Amicale du Personnel	2 000.00 €	
OMSCAL la Roselière	1 000.00 €	Cathie SIGRIST-LABAS- Nadine WOGENSTAHL- Rodolphe SCHIBENY- Sandrine POLLINA- Huguette GENTNER- Thierry LITZLER
<b>TOTAL</b>	<b>23 220.00 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés moins les abstentions,

**APPROUVE** le détail des subventions aux associations communales tel que décrit ci-dessus.

## **POINT 6- TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES »**

### 6.01 Transfert de la compétence « création et gestion de Maisons de Services au Public (MSAP) et définitions des obligations de service public y afférentes »

Depuis la crise des gilets jaunes et le Grand Débat qui en a découlé en 2019, l'Etat a relancé la création des Maisons de Services Au Public (MSAP) labellisées désormais sous le terme « Espaces France Services (EFS) ».

Un seul Espace France Services est pour le moment opérationnel dans le Haut-Rhin, à la Sous-Préfecture d'Altkirch, mais l'objectif gouvernemental est d'implanter un point d'accueil par canton d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'Etat encourage ainsi à la création d'un ou plusieurs Espaces France Services sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les MSAP ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain, pour tous publics. Elles permettent aux usagers d'être accompagnés par des agents formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Le portage de la création et de la gestion d'un tel service au niveau de l'agglomération semble pertinent au regard de l'objet même de ces espaces qui ont vocation à répondre aux besoins de la population de plusieurs communes. Il est donc proposé que les communes lui transmettent cette compétence.

Si la compétence lui est transférée, SLA envisage ainsi la création d'une ou plusieurs Maisons de Service Au Public labellisée « France Services » en lien avec ses Pôles de Sierentz et Folgensbourg qui accueillent d'ailleurs déjà en leur sein un certain nombre de permanence de différents organismes (CAF, ADIL,...) et qui ont vocation à être pérennisés dans le cadre d'une démarche de proximité vis-à-vis de la population.



Ce transfert de compétence n'entraînera aucun transfert financier ou de personnel, la commune n'exerçant pas à ce jour cette compétence.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De transférer à Saint-Louis Agglomération la compétence « Création et Gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » telles que prévue à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération à la majorité ou à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ACCEPTTE** de transférer à Saint-Louis Agglomération la compétence « Création et Gestion de Maisons de Services Au Public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » telles que prévue à l'article L.5216-5 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **POINT 7- RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

### 7.01 Présentation du rapport des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération

Monsieur le Maire fait état du rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Saint-Louis Agglomération concernant les exercices 2017 et suivants, en application des dispositions de la réglementation en vigueur.

Ce rapport a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

En cas de questionnements, les élus ont été invités à présenter leurs observations par écrit avant le Conseil Municipal pour être transmises à Monsieur le Président de Saint-Louis Agglomération pour suite à donner et/ou échanges. Le rapport n'a soulevé aucune question.

Monsieur le maire précise que ce rapport porte sur l'année 2017, date de création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Agglomération, donc peu de politiques nouvelles ont pu être mises en œuvre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**CONFIRME** avoir pris connaissance du rapport et avoir échangé sur le sujet.

**PREND ACTE** de ce rapport.

## **POINT 8 - CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### 8.01 Modalité des convocations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle la réglementation relative à l'envoi des convocations du Conseil Municipal en Alsace Moselle dont la règle reste la convocation écrite traditionnelle alors que dans le reste du pays s'applique la convocation numérique.

Cependant et compte tenu des avantages d'une convocation dématérialisée (gain de temps, économie de papier), le Sénateur René DANESI nous a apporté courant septembre 2020 des précisions pour les trois options suivantes susceptibles d'être utilisées en droit local, ce dernier étant muet sur la forme de la convocation :

- Une convocation écrite pour tous,
- Une convocation dématérialisée pour tous, à condition qu'une délibération soit prise par tous les membres du conseil municipal et qu'un accusé de lecture soit prévu suite à l'envoi dématérialisé de la convocation,
- Une convocation mixte sur la base du volontariat clairement exprimée.

Par conséquent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération à la majorité ou à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**SE PRONONCE** sur le type de convocation à utiliser, à savoir le principe d'une convocation mixte sur la base du volontariat clairement exprimé et d'approuver cette proposition, charge à chaque élu de faire connaître sa préférence sous huit jours: (écrite- dématérialisée, mixte).

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu doit faire parvenir sa réponse à la DGS, soit par un courriel à : [dgs@rosenau.fr](mailto:dgs@rosenau.fr), soit par un courrier pour indiquer sous quelle forme il souhaite recevoir ses futures convocations ; et ce dans un délai de 15 jours.

## **POINT 9- INFORMATIONS OFFICIELLES**

### ✓ DM du 06 07 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 06 07 2020 et explique au Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la décision modificative : il s'agit de l'article 2315-46 et non le 2313-46. Rectification matérielle a été faite. Nouvelle délibération visée par la sous-préfecture en date du 21 07 2020.

### ✓Virement de crédit

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a procédé à un virement de crédit le 24 09 2020 en alimentant le compte 2051 (concessions et droits similaires) d'un montant de 1079.57 € et en prenant dans le compte 020 (dépenses imprévues) afin d'honorer une facture relative à des licences pour des ordinateurs)

### ✓Création de la régie pour la médiathèque

Monsieur le Maire informe que suite à l'avis favorable du trésorier en date du 29 09 2020 concernant la création d'une régie pour la médiathèque, il a pris l'arrêté de création de la régie en date du 05 octobre 2020.

Il indique qu'il nommera deux régisseurs : un suppléant et un titulaire.

#### ✓ Désignation des membres du Conseil Municipal dans les commissions de Saint Louis Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'installation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Agglomération en date du 15 07 2020, les commissions de Saint-Louis Agglomération ont été mises en place et il convient de nommer, pour chaque commission, un membre titulaire.

- Commission « Affaires Transfrontalières » : Cathie SIGRIST-LABAS
- Commission « Assainissement » : Thierry LITZLER
- Commission « Développement Rural » : Nadine WOGENSTAHL
- Commission « Eau » : Thierry LITZLER
- Commission « Enfance Jeunesse Bilinguisme » : Angélique GILLIG
- Commission « Environnement Climat Energie » : Cathie SIGRIST-LABAS
- Commission « Habitat » : Sophie GALKINE
- Commission « Mobilité douce » : Stéphane REIBEL
- Commission « Mutualisation et Proximité » : Nadine WOGENSTAHL
- Commission « Numérique » : Emmanuel LACROIX
- Commission « Patrimoine et Infrastructures » : Georges MUHLEBACH
- Commission « Petite Enfance » : Valérie VONARX
- Commission « Santé » : Rodolphe SCHIBENY
- Commission « Sport » : Sandrine POLLINA
- Commission « Tourisme » : Huguette GENTNER
- Commission « Transports Urbains » : Rodolphe SCHIBENY
- Commission « Valorisation des déchets ménagers » : Jérôme HUBER
- RAPPEL :
- Comité de rédaction « Mieux ensemble » : Denis RAMSTEIN

#### ✓ Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant notamment sur la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT (alinéa 15) :

Il a décidé d'user de son droit de préemption concernant un bien situé au 14 rue de Village-Neuf à Rosenau pour un montant de 100 000.00 €, et ce après avoir reçu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) datée du 20 août 2020, en mairie le 24 août 2020 par laquelle Maître Jean-Jacques JEHL, notaire à Saint-Louis, a informé la commune de l'intention de son mandant, la SCI RIVIERE, représentée par Monsieur BIEHLER Jean-Jacques, d'aliéner sous forme de vente amiable un bien sis 14 rue de Village-Neuf à Rosenau d'une superficie totale de 92 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrée AS n° 18).

Monsieur le Maire rappelle qu'en dessous d'un achat de 180 000.00 €, la saisine de France Domaines n'est ni nécessaire ni possible.

Il souligne que l'avis de la Municipalité a été demandé. Pour des raisons d'aménagement de sécurité routière, de création d'une piste cyclable et de l'élargissement du trottoir dans cette zone, tous les avis ont convergé en faveur de la préemption du bien.

## ✓ Procès Verbal d'Arpentage rue du Rhin/Rue de Village neuf

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 07 2020 concernant la vente de deux terrains rue du Rhin et informer les élus que le nouveau découpage des parcelles vient de nous parvenir du cadastre, via le géomètre OSTERMANN.

Ainsi, la parcelle de 3.30 ares est composée de 2 parcelles : 168/81 de 1.65 ares + 166/80 de 1.65 ares.

Ainsi, la parcelle de 6 ares est composée de 2 parcelles : 167/81 de 2.29 ares + 165/80 de 3.71 ares.

### **POINT 10- RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMITES**

- **Activité Economique et Développement durable**  
La commission s'est installée le 22 juillet 2020. La prochaine réunion de la commission aura lieu au cours du prochain semestre.
- **Aménagements Urbains et Travaux**  
La commission s'est installée le 22 juillet 2020. La prochaine réunion de la commission aura lieu au cours du prochain semestre.
- **Cadre de Vie et Budget**  
La commission s'est installée le 22 juillet 2020. Une prochaine réunion de la commission aura lieu courant novembre.
- **Affaires Scolaires**  
La commission s'est installée le 22 juillet 2020. La prochaine réunion de la commission aura lieu après le prochain conseil d'école.
- **Vie Associatives et Animation**  
La commission s'est installée le 23 juillet 2020 puis réunie le 25 septembre 2020 où il a été question des subventions aux associations communales.
- **Social-Solidarités-Santé**  
La commission s'est installée le 23 juillet 2020 puis réunie le 16 septembre 2020 où il a été question des subventions aux associations à caractère social. Une réunion est prévue fin octobre-début novembre.
- **Communication**  
La commission s'est installée le 23 juillet 2020. Une réunion est prévue la semaine prochaine. Monsieur RAMSTEIN précise que le parc informatique est à jour, que les disques durs endommagés du serveur ont été remplacés. Les nouveaux logiciels informatiques ont été installés à l'école primaire. Le problème rencontré à l'école maternelle a été solutionné (conflit entre l'adsl et la fibre optique). Les dernières commandes du marché informatique sont en cours de livraison (PC service administratif). Le dossier relatif à la demande et suivi des travaux sur le site internet est en cours. Le site internet de la médiathèque est en réflexion également.
- **Culture et Patrimoine**  
La commission s'est installée le 23 juillet 2020.  
Les agents de la commune ont travaillé sur les tarifs de la médiathèque et sur le projet de Règlement Intérieur.

La page Facebook de la future médiathèque continue à être alimentée en attendant l'ouverture officielle de la structure.

Madame GILLIG précise que la commune est dépendante de la fin des travaux pour cette ouverture. La sélection des ouvrages et des DVD est en cours.

## **POINT 11- RAPPORT DES DELEGUES A SAINT LOUIS AGGLOMERATION - TERRES D'AVENIR**

Monsieur le Maire se rendra au prochain Conseil Communautaire de SLA le mercredi 14 10 2020 où les 17 commissions seront instituées.

Il s'est rendu à la réunion du Syndicat des Cours d'Eau du Sundgau Oriental où il a été élu 1<sup>er</sup> Vice-Président et Monsieur ADRIAN, Président.

## **POINT 12- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS**

Madame Huguette GENTNER s'est rendue à l'AG de la Petite Camargue Alsacienne lors de la journée du patrimoine le 30 09 2020.

1000 personnes étaient présentes environ sur la journée.

Des visites guidées ont été proposées, ainsi que des animations et un concert de l'Harmonie de Saint-Louis a été donné.

La PCA fonctionne comme une association.

Des travaux de renaturation sont entrepris, la pisciculture devrait s'agrandir.

Un projet d'aménagement pour l'accueil du public est en cours.

*(En annexe les 2 encarts envoyés par Mme Gentner)*

Madame Sophie GALKINE s'est rendue à l'AG de l'ADAUHR, en qualité de suppléante.

Ce fut une AG très protocolaire qui a, à peine, duré une heure.

268 communes sont adhérentes dont la Communauté de Communes de Mulhouse Agglomération.

Le rapport de l'activité de l'agence a été brièvement présenté : + de 90 millions de travaux, l'agence a assuré des missions d'assistance aux collectivités rurales, l'agence a rédigé environ 70 notes juridiques, l'agence a aidé à la rédaction des PLU et 3 millions d'euros ont été budgétisés pour les trois années à venir.

La cotisation reste pour une commune de notre strate à 500 €/an.

Monsieur le maire rappelle que l'entretien du bras mort au titre du syndicat des cours d'eau du Sundgau Oriental aura lieu courant octobre (annoncé lors de l'AG du 1<sup>er</sup> octobre 2020).

Madame Nadine WOGESTAHL s'est rendu à l'AG des Brigades Vertes.

Le comité a été élu : Président : M. LEIBER.

1645 constats de dépôts sauvages en 2019.

+ 20% de divagations d'animaux errants.

Le dépôt sauvage de pneus a été multiplié par 3.

**POINT 13- CALENDRIER**

L'AG de l'OMSCAL aura lieu le 02 11 2020 à 19h30.

Le prochain conseil municipal (débat de politique générale) aura lieu le 16 11 2020 à 20h00 avec une durée prévisionnelle de séance de 2h00 environ.

**POINT 14- DIVERS**

Pas de points divers.

Fin de séance publique : 21h09.

## SEANCE A HUIS CLOS

Ouverture de la séance : 21h15.

### POINT 1 - FINANCES

#### 1.01 Avenant n° 3 au bureau d'études ALN ATELIEN Architectures

*Monsieur Jérôme HUBER quitte la séance pour des raisons professionnelles.*

Monsieur le Maire rappelle le marché conclu avec le bureau d'étude ALN ATELIEN Architectures, notifié le 03 janvier 2017, concernant les travaux d'extension de la mairie - création d'une médiathèque et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un troisième avenant positif pour ALN ATELIEN pour les raisons suivantes :

- Etudes supplémentaires liées à la demande de la maîtrise d'ouvrage dont :
  - Réalisation d'études complémentaires et de perspectives pour la zone « bureau du Maire » pour les choix d'aménagement de mobilier : modification du type de faux-plafond ;
  - Etude pour la mise en place éventuelle d'un revêtement en bois sur la porte de la médiathèque au lieu de la menuiserie vitrée prévue ;
  - Modifications du projet phase DCE pour l'aménagement intérieur de la Mairie existante niveau R+1 afin d'intégrer la prise en compte prévisionnelle de l'évolution du personnel de la mairie ;
  - Modification de l'espace hall d'accueil/bureau état civil après remise par la maîtrise d'ouvrage de trois propositions d'aménagement spatial engendrant une étude spécifique du mobilier non prévu au marché ;
  - Présentation d'une étude pour la mise en place d'un lettrage sur les façades de la mairie existante et présentation de la création d'une enseigne éventuelle à mettre en place sur la façade de la médiathèque ;
  - Reprise de l'étude de la rue de Kembs suite aux demandes de modification du maître d'ouvrage, du CG68 et de Saint-Louis Agglomération ;
  - Modification de l'implantation des quais de bus et du plateau ;
  - Modification du plan de stationnement ;
  - Ajout de plantations autour du parking Nord ;

Soit une plus-value totale de + 22 000.00 HT.

L'incidence financière est la suivante :

Montant du marché ALN :	321 255.00 € HT
Avenant n°1 positif :	+ 23 556.75 € HT
Montant marché après avenant n°1 :	344 811.75 € HT
Nouveau montant du marché :	344 811.75 € HT
Montant TVA :	68 962.35 €
Montant TTC :	413 774.10 € TTC
Avenant n° 2 :	+16 600.00 € HT
Montant TVA :	3 320.00 €
Montant TTC :	+ 19 920.00 € TTC
Nouveau montant du marché :	361 411.75 € HT
(après avenant n° 2)	
Montant TVA :	72 282.35 €
Montant TTC :	433 694.10 € TTC

Avenant n° 3 :	+ 22 000.00 € HT
Montant TVA :	4 400.00 €
Montant TTC :	+ 26 400.00 € TTC

Nouveau montant du marché : (après avenant n° 3)	383 411.75 € HT
Montant TVA :	76 682.35 €
Montant TTC :	460 094.10 € TTC

Le marché passe donc de 361 411.75 € HT à 383 411.75 € HT, soit une *augmentation* de + 6.09 % par rapport au montant du marché après avenant n°2.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à la majorité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR - 4 CONTRE)

**ACCEPTTE** cette proposition d'avenant positif de 22 000.00 € HT soit 26 400.00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

#### 1.02 Avenant n° 4 au bureau d'études ALN ATELIEN Architectures

Monsieur le Maire rappelle le marché conclu avec le bureau d'étude ALN ATELIEN Architectures, notifié le 03 janvier 2017, concernant les travaux d'extension de la mairie - création d'une médiathèque et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un troisième avenant positif pour ALN ATELIEN pour les raisons suivantes :

- prolongation de la durée des travaux (fin de travaux 13 mois plus tard que prévu) en raison de la crise sanitaire du covid-19, et des retards répétés d'une entreprise.

En effet, conformément aux règles des marchés publics, la maîtrise d'œuvre a droit à une indemnisation supplémentaire liée à l'allongement de la durée du chantier, lorsque celle-ci ne lui est pas imputable (cas de la crise sanitaire notamment).

Soit une plus-value totale de + 50 000.00 HT.

L'incidence financière est la suivante :

Montant du marché ALN :	321 255.00 € HT
Avenant n°1 positif :	+ 23 556.75 € HT
Montant marché après avenant n°1 :	344 811.75 € HT

Nouveau montant du marché :	344 811.75 € HT
Montant TVA :	68 962.35 €
Montant TTC :	413 774.10 € TTC

Avenant n° 2 :	+16 600.00 € HT
Montant TVA :	3 320.00 €
Montant TTC :	+ 19 920.00 € TTC



Nouveau montant du marché : (après avenant n° 2)	361 411.75 € HT
Montant TVA :	72 282.35 €
Montant TTC :	433 694.10 € TTC
Avenant n° 3 :	+ 22 000.00 € HT
Montant TVA :	4 400.00 €
Montant TTC :	+ 26 400.00 € TTC
Nouveau montant du marché : (après avenant n° 3)	383 411.75 € HT
Montant TVA :	76 682.35 €
Montant TTC :	460 094.10 € TTC
Avenant n°4 :	50 000.00 € HT
Nouveau montant du marché/ Après avenant n°4 :	10 000.00 €
	60 000.00 € TTC
Nouveau montant du marché (après avenant n°4) :	433 411.75 €
Montant TVA :	86 682.35 €
Montant TTC :	520 094.10 € TTC

Le marché passe donc de 383 411.75 € HT à 433 411.75 € HT, soit une **augmentation** de + 13.04 % par rapport au montant du marché après avenant n°3, augmentation liée à l'allongement de la durée du chantier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à la majorité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR - 4 CONTRE)

**ACCEPTE** cette proposition d'avenant positif de 50 000.00 € HT soit 60 000.00 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

### 1.03 Transfert des compétences eau et assainissement des eaux usées : transfert des résultats budgétaires 2019 à Saint-Louis Agglomération- Commune de Rosenau

Suite au transfert de compétences le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exerce de manière obligatoire les compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion de seaux pluviales urbaines.

La distribution d'eau potable et d'assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC) régi par les articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Contrairement à un service public administratif, un SPIC est soumis au principe de l'équilibre financier dont l'application nécessite l'individualisation des opérations dans un budget annexe et son financement est assuré par la seule redevance acquittée par les usagers du service.

Dans le cadre du transfert de compétences, eu égard au principe d'équilibre financier du SPIC de l'eau et de l'assainissement et dans la mesure où les résultats budgétaires dépendent du financement assuré par les usagers du service, les résultats du budget annexe communal clôturé, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires, et après leur reprise dans le budget principal communal, peuvent être transférés en tout ou partie au nouveau budget annexe communautaire.

Le compte administratif 2019 du budget 22801 (eau de la commune de Rosenau) dégage un résultat de :

-57 429.92 € sur la section de fonctionnement,  
-1 572.68 € sur la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de Rosenau :

- d'approuver sur le principe, le transfert des résultats positifs 2019 de l'ancien budget annexe de l'eau qui a été repris au BP communal principal 2020 à raison de 57 429.92 € en section de fonctionnement et 1 572.68 € en section d'investissement ;
- de constater qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020, des procédures pour créances non recouvrées sont toujours en cours par le biais de la trésorerie de Saint-Louis qui a été mandatée en ce sens par la commune au titre des exercices 2009 à 2019 où la commune a assuré en régie ledit service ;
- de rappeler que Saint-Louis Agglomération propose aux communes, dans sa lettre du 12 août 2020, de déduire de leur transfert les impayés éventuels ;
- de prendre acte de ce résultat négatif qui en découle à ce jour et par conséquent ;
- de ne pas procéder au versement d'un reliquat sur le budget annexe de l'eau de Saint-Louis Agglomération en raison de ce résultat négatif ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à la majorité des voix des membres présents et représentés (18 voix POUR)

**APPROUVE** la proposition présentée ci-dessus.

**EN INFORMERA** les services compétents au sein de Saint-Louis Agglomération

#### 1.04 Décisions Modificatives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les décisions modificatives suivantes sur le budget COMMUNAL afin d'ajuster certains comptes :

##### \*Section d'investissement :

Article 2051 :	+ 2 000.00 € (licences « protection »)
Article 2031-49 :	+ 39 528.00 € (AMO plaine sportive)
Article 2183 :	+ 6 344.00 € (serveurs – disques durs)
Article 2313-45 :	+ 121 600.00 € (avenant ALN covid 19 + études supp + autres avenants)
Article 2315-45 :	+ 1 610.00 € (travaux enedis mairie)
Article 2116 :	+ 4 200.00 € (plans cimetière)
Article 2315-46 :	- 175 282.00 € (rue du ruisseau)

**\*Section de fonctionnement :**

Article 6542 : + 2 780.00 € (créance éteinte)

Article 704 : + 2 780.00 € :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à la majorité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR - 4 contre),

**APPROUVE** la décision modificative relative à la section d'investissement.

**APPROUVE** la décision modificative relative à la section de fonctionnement.



Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 12 octobre 2020**

**Ordre du jour :**

- POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020
- POINT 2 - FINANCES
- POINT 3- TRAVAUX-DEMANDE DE SUBVENTIONS
- POINT 4- MEDIATHEQUE
- POINT 5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- POINT 6- TRANSFERT DE LA COMPETENCES « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE Y AFFERENTES
- POINT 7- RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT LOUIS AGGLOMERATION
- POINT 8- CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- POINT 9 INFORMATIONS OFFICIELLES
- POINT 10-RAPPORT DES COMMISSIONS
- POINT 11 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ALSACE TROIS FRONTIERES
- POINT 12- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS
- POINT 13 -CALENDRIER
- POINT 14- DIVERS

**SEANCE A HUIS-CLOS**

- 1-FINANCES

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
LITZLER Thierry	Maire		
WOGENSTAHL Nadine	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
RAMSTEIN Denis	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GILLIG Angélique	5 <sup>ème</sup> Adjointe		
POLLINA Sandrine	1 <sup>ère</sup> Conseillère Municipale Déléguée		
URFFER Florian	2 <sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué		
WERY Richard	3 <sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué		
GENTNER Huguette	Conseillère Municipale		
BOUDELAL Farid	Conseiller Municipal		
WITTINGER Sylvie	Conseillère Municipale		
HUBER Jérôme	Conseiller Municipal		
BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
MUHLEBACH Georges	Conseiller Municipal		
LACROIX Emmanuel	Conseiller Municipal		
VONARX Valérie			

	Conseillère Municipale		
REIBEL Stéphane	Conseiller Municipal		
GALKINE Sophie	Conseillère Municipale		